

Décision du Président

Service TRANSPORTS
N° 9730
Date 24/10/2016
Objet Location de minibus à Transdev Picardie et Cabaro

Conformément à la délibération n° 5 du 8 juillet 2016, prise par le Conseil de la Métropole du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy,

Le nombre de minibus acquis par le Grand Nancy et mis à la disposition de son délégataire pour l'exploitation du réseau Stan se compose aujourd'hui de 16 véhicules.

Les aménagements de l'offre kilométrique réalisés depuis septembre 2016 ont conduit à l'optimisation du parc. Ainsi, à ce jour, le nombre total de véhicules nécessaires à l'exploitation du réseau est de 12 véhicules.

En 2016, Transdev Picardie et Cabaro ont sollicité le Grand Nancy pour une location de minibus pour une période de 4 mois.

Dans la mesure où le délégataire du réseau Stan dispose de véhicules suffisants, le Grand Nancy émet un avis favorable pour mettre à disposition les 2 véhicules suivants pour la location :

- Parc n° 988 – Minibus Mercedes Evobus du 11/06/2007 immatriculé BJ-856-SE
- Parc n° 989 – Minibus Mercedes Evobus du 11/06/2007 immatriculé BZ-197-TF.

La présente location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel déterminé de la façon suivante :

location de minibus : 2 000 € H.T./mois par véhicule pour 3 000 Kms + 0,26 centimes du kilomètre supplémentaire. Ce tarif correspond à celui des 7 minibus loués en 2015, avant de recevoir ceux commandés.

Une convention est donc nécessaire pour définir les conditions dans lesquelles le bailleur met à la disposition de chaque locataire, de manière précaire et révocable, ce véhicule.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification pour se terminer au plus tard le 30 janvier 2017.

Les autres minibus surnuméraires seront confiés à court terme à l'exploitant des lignes scolaires (sous-traitant de Transdev Nancy), pour économiser la location d'autocars scolaires sur lignes avec moins de 20 collégiens/lycéens.

Le Président de la Métropole du Grand Nancy

DECIDE

d'approuver les termes de la convention de location du Minibus Mercedes Evobus du 11/06/2007 Parc n° 988 – immatriculé BJ-856-SE avec Transdev Picardie,

- d'approuver les termes de la convention de location Minibus Mercedes Evobus du 11/06/2007 Parc n°

989 – immatriculé BZ-197-TF avec Cabaro.

La recette correspondante sera imputée sur le budget annexe "transports" 2016 à la s/fonction 03 article 7083 "locations diverses" service 709.

Envoi Préfecture	24/10/2016
Retour Préfecture	24/10/2016
Publication	24/10/2016
Envoi Service	25/10/2016
Exécutoire	24/10/2016

Annexes